

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-huit, le huit du mois de novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

**N°103**

|  |
|--|
| Date de Publication                                |
| <b>15 NOV. 2018</b>                                |
| Date de Transmission<br>au Contrôle de<br>Légalité |
| <b>15 NOV. 2018</b>                                |
| Date de la<br>convocation                          |
| <b>25 octobre 2018</b>                             |

**Présents :**

Mmes BERTRAND, BREZZO, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, HATEMIAN, LABI, MATEO, SAINT CLAIR.

MM. CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, PIANEZZE, REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

**Pouvoirs :**

Mme HAVLIK à Mme HATEMAIN  
Mme MAZEROLLE à Mme le Maire  
Mme SOULAYROL à Mme MATEO  
Mme DESBIEF à Mme LABI  
Mme GAWLIK à M. PIANEZZE  
M. GENEST à M. RIVIERE  
M. MORTELETTE à M. DENONFOUX

**Absente :**

Mme SIMONIAN

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

**Objet : Approbation de la modification n°6's du POS de Cassis par le conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Avis favorable du conseil municipal.**

Madame le Maire expose à ses collègues que par délibération en date du 14 novembre 2017, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la saisine du Conseil de Territoire Marseille Provence afin que ce dernier sollicite le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence en vue de l'engagement par son Président de la modification 6's du Plan d'Occupation des Sols (POS).

Ladite modification avait pour objet la majoration de la règle de hauteur sur la parcelle CM 10, située avenue Alphonse Daudet, sur laquelle un projet de logements locatifs sociaux doit être réalisé.

Cette évolution de la règle de hauteur permettra d'améliorer la qualité des logements. En effet, ces derniers pourront ainsi être tous traversants et bénéficieront d'une meilleure luminosité. Pour rappel, le projet a été présenté lors du conseil municipal du 29 juin 2017 et approuvé à l'unanimité.

Cette procédure de modification du POS a été conduite sous la forme d'une procédure simplifiée, telle que prévue par l'article L.153-45 du Code de l'Urbanisme. La concertation s'est déroulée du 3 septembre au 3 octobre 2018, et aucune observation n'a été consignée dans les cahiers de concertation dédiés.

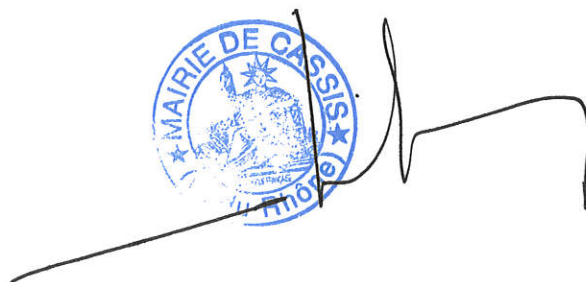
Le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable à l'approbation par le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence de la modification numéro 6's du POS de Cassis,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 8 novembre 2018.

Le Maire,  
Danielle MILON

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CASSIS' around the top edge and '1918' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a crown, a star, and a figure. The signature is a cursive line that starts from the left, passes through the stamp, and ends with a large loop on the right.